



PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE – LIMOUSIN – POITOU-CHARENTES

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Site de Poitiers
Affaire suivie par :
Jérôme PRIMAULT
Tél. 05 49 36 30 64
jerome.primault@culture.gouv.fr

Poitiers, le

16 SEP. 2016

Le directeur régional des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Site de Poitiers

à

Mairie de le Bourdet
2 rue Courance
79210 LE

Référence :

JP/MS/A16/164210.....

OBJET : Prescription d'archéologie préventive.

Je vous ai accusé réception, à la date du 26 août 2016, du dossier de demande de permis d'aménager déposé auprès de votre service sous le n° PA 07904616X0001 pour le projet de réserves collectives de substitution de prélèvements en eau sur le bassin de la Sèvres Niortaise situé « Le Buisson de la Roue » (SEV7) sur les communes de Amuré et Le Bourdet (Deux-Sèvres).

Ce dossier fait déjà l'objet d'une prescription d'archéologie préventive, édictée à réception du dossier de demande permis d'aménager (n° PA 07900916X0001), déposé auprès des services de la Communauté d'Agglomération du Niortais, présenté par la SCA Bassin de la Sèvres Niortaise, reçu le 05 août 2016. Un diagnostic archéologique a été prescrit sur le terrain concerné, par l'arrêté préfectoral n° AD/16/226 en date du 26 août 2016. Je vous informe que cette prescription reste en vigueur.

J'attire en conséquence votre attention sur les dispositions de l'article R. 523-17 du Code du Patrimoine : « Lorsque des prescriptions archéologiques ont été formulées ou que le préfet de région a fait connaître son intention d'en formuler, les autorités compétentes pour délivrer les autorisations mentionnées à l'article 4 du décret doivent les assortir d'une mention précisant que l'exécution de ces prescriptions est un préalable à la réalisation des travaux ».

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

P/Le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
La Conservatrice du Patrimoine

Héloïse BRICCHI-DUHEM

Copie pour information au pétitionnaire et à la Communauté d'Agglomération du Niortais

Site de Bordeaux : 54 rue Magendie – CS 41229 - 33074 BORDEAUX Cedex - Téléphone 05 57 95 02 02 - Télécopie 05 57 95 01 25.

Site de Limoges : 6 rue Haute de la Comédie - 87036 LIMOGES Cedex - Téléphone 05 55 45 66 00 - Télécopie 05 55 45 66 01.

Site de Poitiers : Hôtel de Rochefort - 102 Grand'Rue - BP 553 - 86020 POITIERS Cedex - Téléphone 05 49 36 30 30.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes>